



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil seize et le 16 avril à quinze heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent: MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François,

1. Avenant au marché d'aménagement d'une voirie communale

Le Maire expose à ses collègues que dans le cadre du marché d'aménagement de la voirie communale au lieu-dit "A Mortula" en cours d'exécution, il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, d'agrandir légèrement la zone terrassée et de modifier, à certains endroits, la hauteur du mur de soutènement.

Afin de réaliser les travaux complémentaires nécessaires, il a été demandé à l'entreprise titulaire de ce marché de chiffrer, sous le contrôle de notre maître d'œuvre, le BET POZZO DI BORGO, le montant du dépassement du marché.

Le montant du dépassement est estimé à 10 815 €/HT, soit 13,94% du marché initial.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux complémentaires d'aménagement de la voirie communale du lieu-dit "A Mortula",

Considérant le montant estimé de ces travaux sous le contrôle de notre maître d'ouvrage,

DECIDE de réaliser lesdits travaux pour un prix de 10 815 €/HT, soit 11 896,50 €/TTC,

VALIDE le nouveau DPGF pour un montant global de 88 378,70 €/HT, soit 97 216,57 €/TTC,

DONNE POUVOIR au Maire afin de signer un avenant au marché signé le 2 novembre 2015 avec l'entreprise BELAROUCHI Abdeslam (SAINT-FLORENT TERRASSEMENT), titulaire du marché.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - POUR: 10 - CONTRE: 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux